

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه وسلم
: قال الله : كل عمل ابن آدم له إلا الصيام فإنه لي وأنا
أجزى به

والصيام جنة فإذا كان يوم صوم أحدكم فلا يرفث يومئذ
ولا يسخب فإن سابّه أحد أو قاتله فليقل : إني امرؤ صائم
والذي نفس محمد بيده نخلوف فم الصائم أطيب عند الله
يوم القيامة من ريح المسك وللصائم فرحتان يفرحهما : إذا
أفطر فرح بفطره وإذا لقي ربه فرح بصومه



D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le
Prophète (que la prière d'Allah et Son salut
soient sur lui) a dit : « Allah a dit : Tous les actes
du fils de Adam sont pour lui, sauf le jeûne qui



est certes pour Moi et c'est Moi qui le récompense. (1)

Et le jeûne est une protection (2), ainsi s'il s'agit du jour de jeûne de l'un d'entre-vous, ce jour-là qu'il ne dise pas de mauvaises paroles et qu'il ne lève pas la voix (3). (4)

Et si quelqu'un l'insulte ou veut se disputer avec lui qu'il dise : -Je suis un jeûneur-. (5)

Je jure par Celui qui détient l'âme de Muhammed dans Sa main ! Le jour de la résurrection l'odeur de la bouche du jeûneur sera plus parfumée auprès d'Allah que l'odeur du musc.

Le jeûneur a deux joies : une joie lorsqu'il rompt son jeûne et lorsqu'il rencontrera son Seigneur il sera joyeux d'avoir jeûné ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1904 et Mouslim dans son Sahih n°1101 et les termes sont ceux de Mouslim)